



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 30 mars 2018

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2018**

L'an deux mil dix huit, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 23 mars 2018

PRESENTS : Mmes. BARNOLA, BOURDARIAS, BELIN DI STEPHANO, CAMPANALE, CHEVROT, GEROMIN, GRANGEAT, GODEFROY, GROS, HYVRARD, MORAND
 Présents : 21
 Absents : 8
 Votants : 28
MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKE, FORT, GAY, GERARDO, GIMBERT, LORIMIER, PEYRONNARD

ABSENTS : Mmes. BOUCHAUD (pouvoir à M. BRUNELLO), **DEPETRIS** (pouvoir à Mme. MORAND), **FRAGOLA** (pouvoir à Mme. CHEVROT)
MM. LE PENDEVEN, GENDRIN (pouvoir à Mme. GODEFROY), **GLOECKLE** (pouvoir à M. PEYRONNARD), **PAGES** (pouvoir à M. GAY), **MULLER** (pouvoir à Mme. BELIN DI STEPHANO)

M. Vincent GAY a été élu secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2312-1 à L2312-4 ;

Considérant les grands axes 2018 présentés lors du débat d'orientations budgétaires du conseil municipal du 02 mars 2018 ;

Considérant la commission Finances et relations économiques du 14 février 2018 ;

Considérant le rapport joint à la présente délibération ;

Le conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif dont il est fait présentation.

Le budget principal s'équilibre à 32 271 631,60 € et s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : 21 956 516,58 €

Dépenses réelles	15 303 476,85 € (dont 1 185 526,85 € de transfert d'excédent / budgets annexes)
Dépenses d'ordre	6 653 039,73 € (prélèvement pour investissement)

Recettes réelles	15 991 030 €
Recettes d'ordre	5 965 486,58 € (excédent antérieur reporté dont 1 222 526,85 d'excédent / budgets annexes)

Section d'investissement : 10 315 115,02 €

Dépenses réelles 8 910 415,02 € (y compris 834 158,01 € de restes à réaliser 2017)
Droits / tirages de trésorerie 1 404 700 €

Recettes réelles 1 454 951,48 € (dont 30 454,90 € de restes à réaliser 2017)
Droits / tirages de trésorerie 1 404 700 €
Recettes d'ordre dont 6 653 039,73 € (virement du fonct, dont amortissements)
802 423,81 € (excédent antérieur reporté)

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (27 voix pour et 1 voix contre) des suffrages exprimés, adopte le budget primitif 2018 sur ces bases.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
Crolles, le 13 avril 2018
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio,
Responsable du service Juridique / Marchés publics.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.